

Demande d'accès au titre de l'article 7bis de la loi n° 51-7111 du 7 juin 1951 modifiée aux données relatives aux non-salariés détenues par l'Urssaf Caisse Nationale

1. Service demandeur :

Le Département de l'emploi et des revenus d'activité, Direction des statistiques démographiques et sociales, INSEE

2. Organisme détenteur des données demandées :

URSSAF Caisse Nationale

3. Nature des données demandées :

Les données demandées, qui visent à alimenter le système d'information statistique développé par l'Insee sur l'emploi et les revenus des indépendants, sont issues des déclarations annuelles de revenu des travailleurs non-salariés (déclarations sociales et fiscales unifiées), centralisées par la Caisse Nationale de l'Urssaf.

Plus précisément, les données demandées permettent de recueillir annuellement, pour chaque compte-cotisant au régime de protection sociale des travailleurs non-salariés, un certain nombre d'informations sur le compte et sur le non-salarié, notamment son activité et ses rémunérations :

- données d'identification du non-salarié (numéro d'identification au répertoire des personnes physiques (NIR, « numéro de sécurité sociale »), nom, prénom, département de naissance),
- autres caractéristiques du non-salarié (sexe, mois et année de naissance, commune d'activité),
- situation administrative au 31 décembre du compte cotisant du non-salarié,
- caractéristiques de l'entreprise (siren, catégorie juridique, code d'activité, ...),
- revenus annuels d'activité (chiffre d'affaires pour les micro-entrepreneurs) et cotisations du non-salarié.

4. Objectifs généraux des traitements prévus avec les données demandées

Complétées par des informations de même nature provenant de la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA), ces données permettent de constituer chaque année un fichier statistique de données individuelles sur l'emploi et les revenus d'activité des non-salariés (Base Non-salariés), au cœur du système d'information statistique français sur les indépendants. Pour cela, elles sont notamment enrichies avec les données d'entreprise (répertoires d'entreprises Sirene/Sirus ou données issues du dispositif Esane (statistiques annuelles d'entreprises produites par l'Insee)) et avec des données contenues dans la Base Tous salariés, pour mesurer l'éventuelle pluriactivité du non-salarié (la Base tous salariés étant un fichier statistique de données individuelles sur l'emploi et les rémunérations des salariés, constitué à partir des déclarations sociales nominatives des employeurs). Dans un deuxième temps, ces données permettent de constituer un panel longitudinal de non-salariés et plus largement, couplées aux données de la base Tous salariés, un panel longitudinal d'actifs, qui a pour but de pouvoir étudier les trajectoires d'emploi et de rémunérations des personnes en activité.

La disponibilité des données d'identification du non-salarié dans les fichiers reçus de la Caisse nationale de l'Urssaf est indispensable pour pouvoir rapprocher les données des différents millésimes d'une part (suivi des trajectoires, constitution des panels), pour pouvoir rapprocher les données des salariés de celles des non-salariés d'autre part (mesure de la pluriactivité salariée/non-salariée, constitution du panel d'actifs incluant les trajectoires de personnes passant du salariat au non-salariat ou inversement). Ces données d'identification sont utilisées à des fins de rapprochements de sources évoqués supra, mais ne sont en aucun cas présentes dans les fichiers statistiques produits in fine à partir de ces rapprochements (bases annuelles non-salariés et panels évoqués précédemment) et mis à disposition auprès des chargés d'étude du service statistique public et des chercheurs via le Centre d'accès distant sécurisé aux données (CASD).

5. Nature des travaux statistiques prévus

Outre la production de fichiers statistiques de données individuelles mis à disposition des chargés d'étude du service statistique public et des chercheurs (via le CASD), ces données sont exploitées afin de produire des chiffres et tableaux pour mesurer l'emploi et les revenus des non-salariés, notamment par secteur d'activité détaillé selon la Nomenclature d'activité française (NAF rév. 2) et à un niveau infra-national (la commune d'activité étant connue).

Elles permettent également de produire des estimations d'emploi non-salariés, corrigées de la pluriactivité.

Plus généralement, elles alimentent directement toutes les études de l'Insee sur l'emploi et les revenus des indépendants.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet

Ces données sont utilisées en tant que telles par des chargés d'études et des chercheurs, dans des versions pseudonymisées (ie après avoir remplacé les données directement identifiantes (noms, prénoms, etc.) par un numéro séquentiel non significatif).

Ces données sont ensuite mobilisées pour constituer le panel Non-salariés et le panel Tous actifs qui permettent de suivre les trajectoires professionnelles des non-salariés.

Les bases non-salariés qu'elles alimentent directement constituent le cœur du système d'information statistique français sur les indépendants.

7. Périodicité de la transmission :

Annuelle, mais avec plusieurs versions dans l'année (données provisoires, données définitives)

8. Diffusion des résultats

La diffusion se fera selon plusieurs modalités :

- publications d'études et analyse statistique des collections de l'INSEE
- intégration, après anonymisation, dans des bases diffusées au reste du SSP (directions régionales, services statistiques ministériels, ...) et au CASD

Le service producteur cédant a été informé en amont de la demande.
--